



Santé et bien-être

**VULGARISATION DU PROTOCOLE A LA CHARTE  
AFRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES  
RELATIF AUX DROITS DES FEMMES  
PROTOCOLE DE MAPUTO  
Du 01 au 31 mars 2022**

Pour plus d'informations :

Téléphone : +243976981225, +243811977151

E-mail : [coordinationahdi@gmail.com](mailto:coordinationahdi@gmail.com),

[kalosphilemon@gmail.com](mailto:kalosphilemon@gmail.com)

Site web: [www.ahdi-ong.org](http://www.ahdi-ong.org)

## TABLE DE MATIERES

TABLE DE MATIERES .....	1
1. PRESENTATION DE L'ORGANISATION .....	2
2. OBJECTIF DE L'ORGANISATION.....	2
3. STRATEGIES UTILISEES .....	2
4. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA VULGARISATION DU PROTOCOLE DE MAPUTO .....	3
5. OBJECTIF.....	3
6. METHODOLOGIE .....	4
7. ACTIVITES MENEES .....	5
8. RETROACTION OU FEEDBACK COMMUNAUTAIRES .....	7
9. FINANCES .....	7
10. DIFFICULTES RENCONTREES .....	7
8. RECOMMANDATIONS .....	8
PLANIFICATION DU MOIS D'AVRIL 2022 .....	8
QUELQUES PHOTOS ILLUSTRATIVES.....	9

## 1. PRESENTATION DE L'ORGANISATION

Dénomination	:	Action Humanitaire pour le Développement Intégral
Sigle	:	AHDI
Date de création	:	Le 10 Janvier 2019
Statut juridique	:	Organisation Non Gouvernementale
N° d'enregistrement	:	JUST/SG/20/1686/2020
Arrêté ministériel	:	N°CAB/MIN/CAP/JJM/JLM/018/2021
Siège sociale	:	Ville de Beni
Coordination	:	Ville de Butembo, Commune KIMEMI, Quartier Centre Commercial, Avenue TALIHYA N°10
Rayon d'action	:	Toute la République Démocratique du Congo
Représentation actuelle au pays	:	Ville de Kinshasa, Ville de Bunia, Ville de Goma, territoires de Beni et Lubero, Villes de Butembo et Beni.
Rayon couvert par les activités de 2021	:	Villes de Butembo et Beni, territoires de Beni et Lubero
Téléphone	:	+243976981225, 811977151
E-mail	:	<a href="mailto:coordinationahdi@gmail.com">coordinationahdi@gmail.com</a>
Site web	:	<a href="http://www.ahdi-ong.org">www.ahdi-ong.org</a>
Compte bancaire	:	00017-28200-29242510001-75 (TMB)

## 2. OBJECTIF DE L'ORGANISATION

AHDI s'assigne comme objectif l'encadrement (femmes et jeunes filles) et la réinsertion des victimes des crises socio-économiques. Dans cette mission, AHDI veut promouvoir et autonomiser la femme à travers l'éducation et l'apprentissage des activités de développement. C'est une mission de protection, de prévention et de promotion.

## 3. STRATEGIES UTILISEES

- Organiser des campagnes de sensibilisations communautaires sur les droits de la femme en vulgarisant des instruments juridiques relatifs à la protection de la femme, de la jeune fille et de l'enfant ;
- Organiser des causeries éducatives et sensibilisation dans les écoles et universités sur la promotion de la jeune fille, de la femme et de l'enfant ;
- organiser des émissions Radio sur les thématiques de protection de la femme et de l'enfant ;
- Organiser des centres d'encadrement des jeunes
- Identifier des naissances non enregistrées et militer pour leur obtenir des jugements supplétifs leur permettant d'acquérir des actes de naissance.

#### **4. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA VULGARISATION DU PROTOCOLE DE MAPUTO**

Dans la majorité des Etats africains, les femmes sont encore victimes de nombreuses discriminations, de violences perpétrées à leur égard dès le plus jeune âge, et d'atteintes à leurs libertés fondamentales. Bien que des progrès législatifs aient été obtenus dans certains pays, les pratiques discriminatoires persistent massivement d'un bout à l'autre du continent.

Malgré la ratification par la plupart des Etats africains des instruments internationaux et régionaux de protection des droits des femmes, tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), son Protocole facultatif, ou encore le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo), leurs dispositions ne sont, dans leur majorité, pas respectées, soit par déficit législatif, soit par manque de mesures efficaces permettant la mise en œuvre des lois visant à protéger les droits des femmes.

En conséquence, les femmes continuent de faire l'objet de préjugés systémiques et d'affronter les « obstacles ». Les analyses prouvent que la société traditionnelle est toujours enfermée dans des myriades de barrières destinées à maintenir les femmes dans un état de subordination. Pendant que nous célébrons le mois de la lutte pour les droits de la femme et de la jeune fille, le renforcement de communication autour des instruments juridiques prônant les droits de la femme est impératif. Considérant la valeur juridique du Protocole de Maputo, un complément et une synthèse des plusieurs chartes et convention, AHDI a estimé qu'il doit être vulgarisé dans la communauté, auprès de toutes les couches sociales, et surtout les intellectuels. C'est pourquoi, la cible principale n'est rien d'autres que les écoles secondaires et les institutions universitaires afin que les élèves assimilent progressivement ces droits et se les approprient dans leur vie, mais aussi vu leur capacité intellectuelle, ils sont capables de vulgariser ce protocole par plusieurs canaux dans la communauté.

#### **5. OBJECTIF**

La vulgarisation du Protocole de Maputo a comme objectif de :

- Tester le niveau de connaissance des textes juridiques relatifs aux droits de la femme ;
- Exploiter les articles du Protocole et les contextualiser conformément aux instruments juridiques du pays ;
- Engager la communauté dans le respect des droits des femmes et surtout l'élimination des discriminations à l'égard de la femme (et de la jeune fille) ;
- Renforcer la sensibilisation des jeunes filles et femmes sur la santé sexuelle reproductive, conformément aux dispositions de l'article 14 du Protocole de MAPUTO.

## **6. METHODOLOGIE**

Pour vulgariser ce protocole, la démarche suivante est adoptée :

- Valider l'ordre de mission à la Division de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique ;
- Entrer en contact avec les autorités scolaires où les activités seront menées pour leur mise à niveau en rapport avec le respect des droits des femmes;
- Impliquer les autorités scolaires dans la préparation mentale des élèves ;
- Impliquer les leaders des jeunes dans la préparation des forums des jeunes pour la sensibilisation ;
- Réunir les élèves (en classe ou en parade) pour leur parler du protocole ;
- Réunir les jeunes, majoritairement les filles, pour la vulgarisation du protocole ;
- Ouvrir un débat pour recueillir les réactions des participants ;
- Donner aux autorités scolaires un exemplaire du Protocole de MAPUTO pour renforcement de la vulgarisation ;
- Recueillir les avis et recommandations des participants en rapport avec cet instrument juridique.

## 7. ACTIVITES MENEES

	Activités réalisées	Zones de santé	localités	Cibles					Défis	Commentaires
				Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total		
01	Sensibilisation des élèves de l'Institut de l'Avenir de BUTEMBO sur le Protocole à la Charte africaine des Droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes	BUTEMBO	KAMBALI	18	12	365	196	591	Les élèves ne connaissent pas les textes élémentaires de protection de droits de l'homme	Les élèves souhaitent qu'on revienne souvent sur ce protocole pour bien l'exploiter
02	Sensibilisation des élèves et autorités scolaires sur le Protocole de MAPUTO	KATWA	KIHINGA	5	23	260	287	575	Les élèves ne connaissent pas les instruments de protection	Les autorités scolaires sollicitent un renforcement des notions sur la santé sexuelle et reproductive
03	Sensibilisation des membres de la plate forme des mutualités des jeunes de WAYENE sur les droits économiques, droits à l'éducation et à la succession de la femme (protocole de MAPUTO)	KATWA	WAYENE	4	6	57	14	81	Les jeunes filles ne savent pas entreprendre sans moyens. D'où elles s'exposent à l'exploitation sexuelle	Il faut intensifier les activités de sensibilisation sur les droits de la femme pour leur autonomisation
04	Conférence-débat avec les étudiants des facultés de droit et des sciences politiques de l'Université Officielle de Ruwenzori, UOR, sur la PSEA et certains articles du Protocole	KATWA	VUNGI	7	36	0	0	43	Les étudiants pensent que les droits économiques et la santé sexuelle reproductive diminuent le	Ce protocole convient mieux pour les pays occidentaux

	de MAPUTO (Droits à la dignité, Elimination de la discrimination, droits économiques, droit à l'éducation et droit à la santé sexuelle reproductive)								pouvoir de l'homme dans le foyer	
05	Sensibilisation des cadres de la plate-forme des mutualités des jeunes de MUKUNA sur la PSEA et les droits économiques de la femme (Protocole de MAPUTO)	KATWA	MUKUNA	27	18	6	3	54	Les jeunes pensent que tous les moyens sont bons pour obtenir l'emploi	Les jeunes exigent des sensibilisations intenses des jeunes sur les autres articles du Protocole de MAPUTO
	<b>SYNTHESE</b>			<b>61</b>	<b>95</b>	<b>688</b>	<b>500</b>	<b>1344</b>		

**Commentaires :** Pour ce mois de mars, 5 activités ont été menées sur la Vulgarisation du Protocole de MAPUTO. Trois cibles principales : les élèves dans les écoles, les étudiants à l'Université et les jeunes réunis dans les mutualités des jeunes pour le développement social. Deux activités ont été menées dans les écoles, deux autres avec les plates-formes des mutualités des jeunes et une activité avec les étudiants à l'Université Officielle de Ruwenzori. Au total, 1344 personnes ont été directement édifiées sur le contenu du Protocole de MAPUTO dont 61 femmes, 95 hommes, 688 filles et 500 garçons. Vu l'importance de ces activités, les participants ont émis le vœu d'intensifier la sensibilisation et surtout de revenir vers eux pour parcourir tous les articles du Protocole.

## 8. RETROACTION OU FEEDBACK COMMUNAUTAIRES

- Le protocole de MAPUTO est un instrument juridique qui n'est pas connu dans la communauté, même pas par les femmes parce qu'elles n'en ont jamais parlé dans leurs émissions à la Radio (sur différentes chaînes) ;
- De fois on veut que les droits des femmes soient respectés alors que les femmes ne s'en soucient pas trop ;
- Certains articles du Protocole de MAPUTO risquent de créer des conflits dans la société habituée aux droits coutumiers, surtout les articles en rapport avec de succession, de mariage, les droits économiques, etc. ;
- Si les femmes travaillent jusqu'à subvenir convenablement à certains besoins, certains hommes deviendront des irresponsables ;
- Le protocole de Maputo risque de briser la soumission exigée pour la femme à l'égard de l'homme ;
- Les dispositions de ce protocole conviennent mieux pour les pays occidentaux, car en Afrique, les femmes se sentent à l'aise lorsqu'elles sont soumises à leurs époux.

## 9. FINANCES

Pour mener ces activités, les membres d'honneurs d'AHDI se cotisent. Les dépenses se présentent de la manière suivante :

N°	Désignation	Coût
1	Mobilité des mobilisateurs et collation	290\$
2	La conception du calicot	25\$
3	L'impression des copies du Protocole	56\$
4	Sonorisation pour la conférence à l'UOR	40\$
5	Décor pour la conférence-débat à l'UOR	25\$
6	De l'eau pour la conférence	27\$
7	La communication	80\$
	<b>Total</b>	<b>543\$</b>

Commentaires : Ces activités ont coûté à AHDI 543\$USD (deux cent trente-huit dollars américains).

## 10. DIFFICULTES RENCONTREES

- Manque des dépliants ou des supports pour la communication ;
- Problème d'instruments de sonorisation comme il s'agit souvent d'un grand nombre des participants ;
- Manque des moyens de transport suffisants pour les mobilisateurs ;

- La restriction quant à la question de la santé de reproduction, repris à l'article 14 du Protocole de Maputo.

## 8. RECOMMANDATIONS

- Imprimer les dépliants et autres supports de communication à distribuer aux élèves et dans la communauté ;
- Se doter d'une radio bafle pour la sonorisation rudimentaire ;
- Etre appuyé pour atteindre une bonne cible (dans tous les coins de la ville) ;
- Renforcer la question de la santé sexuelle aux cotés de la santé reproductive dont certains éléments ne sont pas bien compris par certaines doctrines chrétiennes ;
- Pérenniser les activités de vulgarisation du Protocole de Maputo.

## PLANIFICATION DU MOIS D'AVRIL 2022

Il est prévu 4 activités dans les écoles, une activité dans l'université (ULPGL/BUTEMBO) et deux activités dans les mutualités des jeunes. Au total, 7 activités sont prévues pour ce mois d'avril.

Fait à Butembo, le 02/04/2022



Pour AHDI

KATEMBO KALONDERO Philémon

Coordonnateur

## QUELQUES PHOTOS ILLUSTRATIVES



Sensibilisation des élèves d'une classe de l'IABU



Sensibilisation des élèves et autorités scolaires de l'Institut VUHUMBI



Image de la sensibilisation des jeunes de WAYENE



Image de la conférence-débat de l'UOR



Sensibilisation des jeunes de MUKUNA



Une image de la conférence-débat